



Acceptation par email d'une vente

Par **Kain**, le **31/03/2011** à **11:33**

Bonjour,

Je suis actuellement en train de vendre une maison qui appartenait a mon père décédé en Juin dernier (nous sommes 3). Le notaire s'occupe de la vente et a trouver un client il y a peu de temps. Il lui a proposé et nous avons accepté par email pour la somme de 164.000. Une journée après nous avons été contacté par une agence qui nous propose elle 168.000 nous avons dit alors a notre notaire qu'on vendait plutôt a 168.000.

La il l'a mal pris et nous a dit que son acheteur lancera contre nous une procédure si nous ne lui vendons pas a 164.000 sachant que l'on a rien signé. Seul ce mail je le cite ici, donne notre accord :

"Bonjour,

Nous sommes d'accord pour l'offre que vous nous avez proposé (164 000 euros net vendeurs).

Cordialement,

"

Depuis nous nous sommes retracté également par email, et je suis en attente pour savoir ce qu'on fait et si cette procédure a des chances d'aboutir ... Est-ce légal de nous forcer a la vente sur un simple email ? Je pensais qu'on avait jusqu'a la signature de la promesse de vente pour choisir.

Merci d'avance pour vos conseils.

Cordialement,
Jérémy

Par **mimi493**, le **31/03/2011** à **12:08**

Comment avez-vous fait l'offre de vente ? Est-ce qu'elle avait une date limite ?

Par **vanceslas**, le **01/04/2011** à **23:21**

chacun d'entre vous devez envoyer un mail au notaire acceptant le prix et en nommant le nom des acquéreurs ce simple mail n'a aucune valeur

Es-que votre notaire a un mandat pour vendre? et si oui à quel prix?

ne vous laisser pas impressionner parce qu'il est notaire